

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mercredi 26 octobre 2016** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Raynald Drolet, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 4 au montant de 5 713,78 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman
- 3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 20, rue Saint-Jacques Sud (Motel La Place)
 - 3.2 Autorisation au projet de construction sur l'édifice situé au 612, rue McAuley (projet Hébert et Boivin)
 - 3.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 29, rue Main Ouest (Opto Réseau)
 - 3.4 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 145, rue Main Ouest
- 4. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 4.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la détection ainsi que la localisation précise par l'écoute et la corrélation acoustique/électronique de fuites sur les conduites du réseau municipal, soit celle de la compagnie Détections de fuites PGS inc. au montant de 10 000 \$ taxes en sus
 - 4.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les services de puisatier spécialisé pour la réalisation de deux ou trois forages exploratoires convertis en puits

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'essai, la location d'équipements de pompage ainsi que la surveillance d'un essai de pompage de courte durée (4 heures), soit celle de la compagnie Les Forages L.B.M. inc. au montant de 32 370 \$ taxes en sus

4.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de la toiture du Complexe industriel au 659, rue Merrill, soit celle de la compagnie Toitures Sherbrooke inc. au montant de 157 750 \$ plus les taxes applicables

4.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de pose de conduite d'aqueduc en forage dirigé pour le prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Jacques Sud et du bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Court, soit celle de la compagnie Excavation Loiselle inc. au montant de 69 854,46 taxes en sus

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-10-33772

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-10-33772

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

16-10-33773

2.1 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 5 713,78 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN MURET DE PROTECTION AU BARRAGE PENMAN

RÉSOLUTION 16-10-33773

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman exécutés jusqu'au 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie, de procéder au paiement du décompte;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 5 713,78 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-10-33774

3.1 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 20, RUE SAINT-JACQUES SUD

RÉSOLUTION 16-10-33774

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 20, rue Saint-Jacques Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à faire l'installation de l'enseigne sur le mur sud du motel;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-501-1;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 20, rue Saint-Jacques Sud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33775

3.2 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 612, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 16-10-33775

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'un immeuble à trois logements sur les lots 5 722 279 et 5 722 278;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères dans le cadre du PIIA applicable pour le secteur McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet construction pour l'édifice situé au 612, rue McAuley le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016 avec les recommandations suivantes :

- Dans la cour avant du côté de la rue Édouard-Lavoie, planter un minimum de deux arbres ayant un diamètre minimal de 1 pouce au tronc;
- Planter un minimum de 8 arbres sur la superficie restante du terrain;
- Planter une haie de cèdres au bout de l'aire du stationnement à l'arrière, face aux propriétaires voisins inférieurs afin de réduire la luminosité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33776 3.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 29, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 16-10-33776

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne sur l'édifice situé au 29, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer les toiles des auvents servant aussi d'enseigne et l'enseigne à potence;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 29, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33777 3.4 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 145, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 16-10-33777

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur l'édifice situé au 145, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer le revêtement du toit;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 145, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICES EXTÉRIEURS

16-10-33778

- 4.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA DÉTECTION AINSI QUE LA LOCALISATION PRÉCISE PAR L'ÉCOUTE ET LA CORRÉLATION ACOUSTIQUE/ÉLECTRONIQUE DE FUITES SUR LES CONDUITES DE SON RÉSEAU MUNICIPAL, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DÉTECTIONS DE FUITES PGS INC. AU MONTANT DE 10 000 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 16-10-33778

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la détection ainsi que la localisation précise par l'écoute et la corrélation acoustique/électronique de fuites sur les conduites du réseau municipal;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 20 octobre 2016 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Taxes en sus
Détections de fuites PGS inc.	10 000,00 \$
Aqua Data inc.	16 677,04 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Détections de fuites PGS inc. au montant total de 10 000 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la détection ainsi que la localisation précise par l'écoute et la corrélation acoustique/électronique de fuites sur les conduites du réseau municipal, soit celle de la compagnie Détections de fuites PGS inc. au montant de 10 000 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire suivant 02-920-04-725 et sera remboursée lors du versement de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-10-33779** 4.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES SERVICES DE PUISATIER SPÉCIALISÉ POUR LA RÉALISATION DE DEUX OU TROIS FORAGES EXPLORATOIRES CONVERTIS EN PUIITS D'ESSAI, LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE POMPAGE AINSI QUE LA SURVEILLANCE D'UN ESSAI DE POMPAGE DE COURTE DURÉE (4 HEURES), SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES FORAGES L.B.M. INC. AU MONTANT DE 32 370 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 16-10-33779

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les services de puisatier spécialisé pour la réalisation de deux ou trois forages exploratoires convertis en puits d'essai, la location d'équipements de pompage ainsi que la surveillance d'un essai de pompage de courte durée (4 heures);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 20 octobre 2016 à 13 h 15 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Taxes en sus
Les Forages L.B.M. inc.	32 370,00 \$
Forages Technic-Eau inc.	38 085,00 \$
Groupe Puitbec inc.	41 600,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Forages L.B.M. inc. au montant total de 32 370 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour les services de puisatier spécialisé pour la réalisation de deux ou trois forages exploratoires convertis en puits d'essai, la location d'équipements de pompage ainsi que la surveillance d'un essai de pompage de courte durée (4 heures), soit celle de la compagnie Les Forages L.B.M. inc. au montant de 32 370 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-920-04-725 et sera remboursée lors du versement de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-10-33780** 4.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE INDUSTRIEL AU 659, RUE MERRILL, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TOITURES SHERBROOKE INC. AU MONTANT DE 157 750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-10-33780

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réfection de la toiture du Complexe industriel au 659, rue Merrill;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 21 octobre 2016 à 10 h 15 à l'hôtel de ville, cinq soumissions nous sont parvenues soit;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix avant taxes</u>	<u>Gouttières avant taxes</u>
Toitures Sherbrooke inc.	157 750,00 \$	6 600,00 \$
Gagné et Roy inc.	167 740,00 \$	6 600,00 \$
Lacasse & Fils Maîtres Couvreur inc.	168 500,00 \$	6 000,00 \$
Toitures Steeve Arbour	202 125,76 \$	616,00 \$
Couvertures Victo 2000 inc.	230 000,00 \$	6 000,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecte Jubinville et associés soit d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Toitures Sherbrooke inc. au montant total de 157 750 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réfection de la toiture du Complexe industriel au 659, rue Merrill, soit celle de la compagnie Toitures Sherbrooke inc. au montant 157 750 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-187 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33781

4.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX DE POSE DE CONDUITE D'AQUEDUC EN FORAGE DIRIGÉ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE SAINT-JACQUES SUD ET DU BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE COURT, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE EXCAVATION LOISELLE INC. AU MONTANT DE 69 854,46 TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 16-10-33781

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux de pose de conduite d'aqueduc en forage dirigé pour le prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Jacques Sud et du bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Court;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 25 octobre 2016 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Taxes en sus
Excavation Loïselle inc.	69 854,46 \$
Les Entreprises Delorme	104 439,78 \$
Foraction inc.	160 025,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Excavation Loïselle inc. au montant total de 69 854,46 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour les travaux de pose de conduite d'aqueduc en forage dirigé pour le prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Jacques Sud et du bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Court, soit celle de la compagnie Excavation Loïselle inc. au montant de 69 854,46 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-10-33782

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-10-33782

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire suppléant

Geneviève Dupras, greffière